

Objectif, méthode, échéances... Le détail des travaux sur la qualité relancés par le haut-commissariat à la formation

Les travaux sur la qualité en formation professionnelle ont officiellement été relancés mardi 21 mai 2024 avec la réunion d'un comité de pilotage regroupant partenaires sociaux, ministères et régions. Cinq groupes de travail techniques vont commencer leurs travaux en juin, avec comme objectif d'aboutir à des propositions début octobre. Les recommandations formulées par l'Igas et l'IGESR fin 2023 devraient servir de base à une partie de ces travaux qui vont notamment concerner le champ de l'apprentissage et les possibles évolutions de la certification Qualiopi.

Le haut-commissaire à l'Enseignement et à la Formation professionnels, Geoffroy de Vitry, a réuni, mardi 21 mai 2024 après-midi au ministère du Travail, le premier comité de pilotage relatif à la qualité de la formation professionnelle. Une instance qui prend en fait la suite des travaux initiés dès novembre 2022 par l'ancien ministre délégué à l'Enseignement et à la Formation professionnels, et qui avait été suspendus suite au remaniement du début de l'année.

Mis en place par le haut-commissariat à l'Enseignement et à la Formation professionnels, ce comité de pilotage a réuni les représentants des ministères du Travail, de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, les huit organisations représentatives d'employeurs et de salariés au niveau national et interprofessionnel, Régions de France, ainsi que France compétences. Il a permis au haut-commissariat de présenter ses ambitions, mais aussi la méthode, le calendrier et les premières pistes de réforme envisagées sur ce sujet de la qualité en formation. D'un point de vue pratique, ce comité de pilotage "a pour objet de suivre et orienter les travaux" de cinq groupes de travail thématiques associant différents acteurs concernés par le sujet.

LES PROPOSITIONS DE L'IGAS ET L'IGESR COMME BASE

À l'occasion de cette première réunion du comité de pilotage, le haut-commissariat a représenté les conclusions du rapport de l'Igas et de l'IGESR sur "La qualité de la formation professionnelle", déjà soumises aux partenaires sociaux en décembre 2023. Au-delà du constat et des critiques formulées sur le système actuel de qualité en formation professionnelle, ce rapport formule 24 recommandations couvrant six thématiques : "renforcer l'efficacité de la certification Qualiopi", "renforcer les contrôles du cadre légal et réglementaire", "renforcer les contrôles des certificateurs, dont le contrôle de l'apprentissage", "renforcer les contrôles qualité des financeurs", "améliorer la mesure de l'impact des formations", "mieux coordonner et piloter le système d'assurance qualité". Des propositions qui visent en particulier à faire évoluer Qualiopi, mais aussi les pratiques de contrôle sur tout le champ de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage.

Tous les constats et propositions ne seront "pas forcément repris à 100 %" par le ministère du Travail, "mais au moins les choses sont posées. Parfois nous irons plus loin, parfois nous resterons en deçà des recommandations", indique à AEF info l'entourage du haut-commissaire à l'Enseignement et à la Formation professionnels. Ce rapport devrait être officiellement publié dans les prochaines semaines. Du côté du ministère du Travail, l'idée est, a minima, de s'appuyer sur les constats "plutôt partagés" portés par ce document. Les échanges ont également permis aux partenaires sociaux de poser un certain nombre de sujets qu'ils jugent importants à développer autour de la thématique de la qualité en formation professionnelle. Ils ont notamment évoqué la question du travail des alternants

lorsqu'ils sont au sein de l'entreprise, de la formation des tuteurs et maîtres d'apprentissage ou encore de la "problématique des CFA d'entreprise".

CINQ GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

Cinq groupes de travail vont être installés courant juin. Ils portent sur différents aspects du sujet de la qualité en formation professionnelle, mais avec une entrée commune clairement identifiée dans leurs intitulés, à savoir la régulation. Ces cinq groupes de travail sont les suivants :

- "Réguler par les organismes de formation", en associant les têtes de réseaux à savoir Les Acteurs de la compétence, le Synofdes et le Sycfi pour ce qui est des acteurs privés, ainsi que la FCU (Formation continue universitaire) pour les acteurs publics, sachant que des organismes de formation pourront être conviés à certaines réunions ;
- "Réguler par les acheteurs et les financeurs", auquel participeront les Opco et ATPro volontaires, le GIE D2OF (qui regroupe l'ensemble des Opco et ATPro), France Travail et la CDC. Ce groupe aura comme objectif de tenter d'aboutir à la construction d'un référentiel commun de contrôle ;
- "Réguler par les pouvoirs publics", qui concernera les ministères et administrations intéressés (DGEFP, Dgesco, Dgesip...), le Cofrac, Parcoursup, mais aussi la CDC et France compétences. Ce groupe de travail devrait avoir plusieurs axes de travail : la lutte contre la fraude, le développement du contrôle pédagogique, le contrôle des certifications par France compétences, ainsi que les questions de contrôle qualité (Qualiopi). Pour le haut-commissariat à la Formation professionnelle, l'idée avec ce groupe de travail est "d'identifier certains angles morts, des éléments de coordination, de partage d'information et, éventuellement, les ajustements réglementaires et législatifs qui permettraient à tous les acteurs de mieux se coordonner" ;
- "Réguler les formations en apprentissage", avec les réseaux d'organismes de formation, les têtes de réseaux de CFA, l'Anaf et, plus largement, les acteurs de l'apprentissage (CCI France, CMA France, les Entreprises éducatives pour l'emploi, CCCA-BTP...), mais aussi la Dgesco et la CGE. Il a notamment pour objectif de regarder comment prendre en compte la pédagogie de l'alternance et garantir sa qualité, de s'intéresser à l'alternance au sein de l'entreprise ou encore à la question des ruptures de contrats ;
- "Réguler par l'exploitation et la mutualisation des données", qui regroupera France compétences, la DGEFP, la Dares, la Depp, la CDC, France Travail, D2OF, Inserjeunes et Parcoursup. Ce groupe doit travailler sur le partage d'informations dans une logique de transparence du secteur de la formation (Inserjeunes, Agora, Passeport compétences...), ainsi que sur une industrialisation des alertes dans le champ de la formation. Selon plusieurs participants, l'idée de travailler à la création d'une sorte de "hub des contrôles", mais aussi aux modalités de partage auprès de chaque acteur des informations lui étant nécessaire, a été évoquée. "Il y a aujourd'hui une forme d'asymétrie dans la circulation de l'information, par exemple avec les Opco qui mènent des contrôles mais ne peuvent pas être informés de ceux diligentés par les SRC. Il va falloir qu'on décloisonne la circulation de l'information", reconnaît l'entourage de Geoffroy de Vitry

La DGEFP et France compétences seront présentes dans tous les groupes pour assurer l'animation et l'appui technique des travaux. De manière plus globale, ces cinq groupes de travail peuvent être répartis selon deux types de nature :

1. ceux qui relèvent d'une forme de concertation de l'écosystème ("organismes de formation" et "apprentissage") ;
2. ceux qui sont dans une logique plus technique ("acheteurs et financeurs", "pouvoirs publics", "données").

MÉTHODOLOGIE

Lors de la réunion du 21 mai, les partenaires sociaux se sont notamment inquiétés du rôle attribué au comité de pilotage dont ils sont membres alors qu'ils ne participent à aucun des groupes de travail. La crainte exprimée par plusieurs organisations était de voir ce "copil" transformé en simple "chambre d'enregistrement" de décisions définies ailleurs. La CFDT et la CGT se sont par ailleurs étonnées que seuls les financeurs et les organisations professionnelles participent aux groupes de travail, ce qui pose pour les deux organisations syndicales la question de la place accordée aux représentants des salariés dans ces travaux. La CFDT craint, en outre, que cette composition puisse "biaiser les travaux".

Des inquiétudes qu'a tenté d'écarter le haut-commissariat à l'Enseignement et à la Formation professionnels en détaillant le mode de fonctionnement de travaux sur la qualité de la formation professionnelle. "Notre idée est de repositionner les partenaires sociaux, avec le gouvernement et les régions, dans un rôle de pilotage politique", explique l'entourage du haut-commissaire. "Nous laissons l'expertise technique au niveau des groupes de travail et tout l'enjeu va résider dans la fluidité de l'information." En tout état de cause, il n'y a aucun doute du côté du haut-commissariat : "le copil tranchera systématiquement" et pourra, "le cas échéant, réorienter les travaux". Dans cette optique, une prochaine réunion du Copil est prévue fin juillet pour suivre l'avancée des travaux et, si besoin, les réorienter s'il le juge nécessaire

ÉCHÉANCES ET INSCRIPTION DANS LE TEMPS

De manière opérationnelle, chaque groupe se réunira au moins une fois par mois jusqu'au début du mois d'octobre, période à laquelle est prévue la prochaine réunion du copil pour clôturer cette séquence de travail sur la qualité de la formation. Un calendrier qui permet d'ailleurs de positionner les résultats qui en sortiront dans la perspective de la future "loi Travail" annoncée pour l'automne 2024, ainsi que le notent plusieurs participants.

Au-delà de cette étape législative qu'il ne confirme pas, le haut-commissariat souhaite inscrire le rôle du copil sur la qualité en formation dans la durée et souhaite qu'il continue à se réunir tous les trois mois. "Le sujet de la qualité est en évolution permanente et si des mesures sont portées au niveau législatif, il sera nécessaire d'assurer le suivi de leur mise en œuvre. Il est important que ces questions de régulation et de qualité soient suivies dans un cadre stable et à qui on laisse le temps de s'installer."